



## Licenciement pour faute grave

Par **aurore72000**, le **13/10/2013** à **12:59**

Bonjour,

Etant licencié pour faute grave suite à un abandon de poste lundi dernier. Il m'est précisé sur la lettre que les papiers sont à ma disposition chez l'employeur mais que je dois les appeler pour prendre rdv avant. Donc du coup le jour même j'appelle et on me dit on vous rappellera dès que les papiers seront faits. Ça fait déjà une semaine que j'attends. Ont-ils le droit ?

Par **DSO**, le **13/10/2013** à **14:26**

Bonjour,

Normalement les documents doivent être prêts dès la rupture du contrat de travail.

Il existe cependant une "tolérance" (qui n'est pas de droit) pour que l'employeur vous remette ces documents.

Cordialement,  
DSO